

Tribunal Nice Nativ 8/12/09

## **Prison avec sursis pour l'équarrisseur clandestin de l'Ariane**

« *J'avais besoin d'argent. Je reconnais que ce n'était pas bien* ». Taillé comme un roc, l'équarrisseur clandestin de l'Ariane a fait amende honorable, hier, à la barre du tribunal correctionnel de Nice. Une attitude qui lui a valu la bienveillance du tribunal, présidé par Colette Zalma, qui l'a condamné à six mois de prison avec sursis et 5 000 euros d'amende pour abattage illicite d'animaux et travail dissimulé en récidive.

Le 29 mai 2009, à la suite de dénonciations de riverains aux services vétérinaires, les policiers interviennent route du cimetière de L'Est à l'Ariane. Dans une cabane insalubre et exiguë, ils découvrent une carcasse de mouton et deux de brebis en cours de dépeçage, les saignements s'écoulant dans des récipients, les têtes fraîchement passées au chalumeau, les abats déposés dans un congélateur situé à l'extérieur de l'« atelier ». Dans un enclos attenant à la cabane, treize bêtes attendent d'être abattues. L'équarrisseur est interpellé. En garde à vue, ce

père de cinq enfants reconnaît avoir acheté une trentaine de bêtes, notamment à Salon-de-Provence, qu'il tuait dans la cabane et vendait 100 € pièce. Parfois, à l'approche d'une fête religieuse ou d'une circoncision, les clients, des particuliers, exécutaient eux-mêmes la basse besogne avec leurs propres outils, d'autres ramenaient la bête chez eux, a expliqué le prévenu aujourd'hui à la tête d'un salon de thé.

« *Les règles d'hygiène élémentaires et de traçabilité n'ont pas été respectées* » a rappelé M<sup>e</sup> Adrien Verrier, avocat de l'O.A.B.A. (œuvres d'assistance aux bêtes d'abattoir) qui demandait et obtenait un euro de dommage et intérêt.

Le procureur Mario Agneta a requis un an de prison avec sursis et 15 000 €.

« *Une peine totalement disproportionnée* » pour son avocat M<sup>e</sup> Philippe Soussi. « *Cet homme n'est pas un sanguinaire. Il a essayé de survivre à une mauvaise passe* », a ajouté M<sup>e</sup> Samih Abid également à la défense du prévenu.

**MATHILDE TRANOY**